



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2020/1811-01

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CASDIS  
DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le 18 novembre à 09 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Salle des délibérations de la Mairie des Abymes sise Hôtel de Ville, Le Bourg, Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 novembre 2020 et celle du 16 novembre 2020 (changement du lieu de réunion pour respecter les règles de distanciation physique).

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 18/11/2020		
<b>Membres du CASDIS</b>			
	Nom	Prénom	Fonction
	ROCHATTE	Alexandre	Préfet
	BOREL-LINCERTIN	Josette	Présidente du Conseil Départemental
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
<b>Titulaires</b>	Nom	Prénom	Fonction
	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	ABAILLE	Aurélien	Membre
	SIGISCAR	Marcel	Membre
	DAN	Juliana	Membre
	ERDAN	Nicole	Membre
<b>Suppléants</b>	Nom	Prénom	Fonction
	BAJAZET	Claudine	Membre
	BERNARD	Marlène	Membre
	RAUZDUEL	Rosan	Membre
<b>Représentants des communes</b>			
<b>Titulaires</b>	Nom	Prénom	Fonction
	BAPTISTE	Christian	Membre
	PONCHATEAU- THEOBALD	Marie-Yveline	Membre
	OTTO	Jules	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre

<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	BARBIN	Robert	Membre
	BALTYDE	Rosan	Membre
	NEBOR	David	Membre
<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	JERPAN	Tony	Médecin-Chef du SSSM
	DOLLIN	Tony	Représentant des Officiers SPP
	ZOU	Jocelyn	Représentant des SPPNO
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des PATS
	BOUCARD	Jean-Michel	Représentant des Officiers SPV
	AGASTIN	Alain	Représentant des SPVNO
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des PATS
	PHERON	Steve	Représentant des Officiers SPP
<b>Y assistaient</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	TIROLIEN	Alain	Chef d'Etat-Major
	BRIAL	Arnaud	Payeur Départemental
	MARC	Corinne	Chef du GAF
	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GIL
	MACCOW	Frantz	Chef du GMO
	VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GPP
	BRUDEY	Guillaume	Chef du GFS
	COMBE	Roger	Chef du SSST
	CHARBONNE	Dominique	Chef du service Secrétariat de Direction

**Secrétaire de séance** : Mme Juliana DAN, Membre,

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Sur le rapport du Président,

### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1** : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 juillet 2020.

**Article 2** : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>VOTE DU CASDIS</b>	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	13
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :